

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le





GRAND LIEU COMMUNAUTE: 244 400 438

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

## Étaient présents :

- M. Johann BOBLIN
- M. Frédéric LAUNAY
- M. Stéphan BEAUGÉ
- M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
- M. Serge **HÉGRON**

- M. Patrick BERTIN
- M. Bernard COUDRIAU
- Mme Karine PAVIZA
- M. Yannick FÉTIVEAU

## ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX SUITE A LA RELANCE POUR INFRUCTUOSITE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PREAU POUR LA MAISON DES PECHEURS

L'accueil de groupes scolaires est de plus en plus important sur nos sites touristiques. Afin de les recevoir dans les meilleures conditions, nous avons fait le constat qu'il manquait un espace sur le site de la maison des pécheurs, pour animer les ateliers pédagogiques et accueillir ces groupes. Grand Lieu Communauté souhaite donc construire un préau à la maison des pécheurs. Pour ce faire, Grand Lieu Communauté s'est adjoint les services d'un Maître d'œuvre, CAN-IA.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 28 octobre 2022 une consultation selon une procédure adaptée pour un marché de travaux relatif à la construction d'un préau à la maison des pécheurs.

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre VRD
- Lot 2 : Charpente bois bardage
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures

Par une décision du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la procédure adaptée pour le marché public de travaux relatif à la construction d'un préau pour la maison des pécheurs à PASSAY a été déclarée sans suite,

- pour motif d'infructuosité suite à l'absence d'offre pour les lots n°1, 2 et 3,
- pour motif d'intérêt général pour le lot n°4. Une offre avait été déposée pour ce lot et cela ne permettait pas une concurrence suffisante.

La collectivité a décidé de relancer une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée le 27 janvier 2023, par un appel direct à la concurrence auprès de plusieurs entreprises, par courriel.

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre VRD
- Lot 2 : Charpente bois bardage
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures

La date de remise des offres était fixée au 03 mars 2023 à 15h00 au plus tard.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID: 044-244400438-20230531-DE117 B300523-DE

Le nombre d'offres conformes reçues est de :

- 2 offres pour le lot 1
- 1 offre pour le lot 2
- 2 offres pour le lot 3
- 2 offres pour le lot 4

Les critères de jugements des offres étaient : 60% prix des prestations ; 40% valeur technique de l'offre.

Considérant l'analyse des candidatures et des offres, puis leur classement, il est proposé de retenir pour chacun des lots l'offre économiquement la plus avantageuse :

- \* D'attribuer le Lot 1 (Gros oeuvre VRD) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOURISSEAU SARL, ZAE DES ETANGS, RUE BARTHELEMY THIMONNIER, 85130 LES LANDES GENUSSON, pour le montant d'offre contrôlé de 25.786,80 € HT, ou 30.944,16 € TTC. ;
- \* D'attribuer le Lot 2 (Charpente bois bardage) à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit TOITURE ET SOLUTIONS BOIS, 15 RUE DE L OUCHE CHANTREAU, 44640 LE PELLERIN, pour le montant d'offre contrôlé de 20.372.30 € HT. ou 24.446.76 € TTC. ;
- \* D'attribuer le Lot 3 (Couverture) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit COUVERTURE ZINGUERIE FORGEAU, 4 RUE DES VIGNES, 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES, pour le montant d'offre contrôlé de 9.702,24 € HT, ou 11.642,69 € TTC. ;
- \* D'attribuer le Lot 4 (Menuiseries extérieures) au groupement d'entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SARL CLAC (mandataire), ATELIER MAINS LIBRES (cotraitant) 24 RUE DE LA MITRIE, 44000 NANTES pour un montant forfaitaire de 26 319 € HT ou 31.582,80 € TTC.

Le montant d'attribution total s'élève à 82.180,34 € HT, ou 98.616,41 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1er février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1: D'attribuer le Lot 1 (Gros œuvre - VRD) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOURISSEAU SARL, ZAE DES

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Recu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ETANGS, RUE BARTHELEMY THIMONNIER, 85130 LES LANDES G 10 1642 244400458 20250557-DE197 B300523-DE d'offre contrôlé de 25.786,80 € HT, ou 30.944,16 € TTC. ;

Article 2: D'attribuer le Lot 2 (Charpente bois - bardage) à l'entreprise avant remis la seule offre, soit TOITURE ET SOLUTIONS BOIS, 15 RUE DE L OUCHE CHANTREAU, 44640 LE PELLERIN, pour le montant d'offre contrôlé de 20.372,30 € HT, ou 24.446,76 € TTC. ;

Article 3: D'attribuer le Lot 3 (Couverture) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit COUVERTURE ZINGUERIE FORGEAU, 4 RUE DES VIGNES, 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES, pour le montant d'offre contrôlé de 9.702,24 € HT, ou 11.642,69 € TTC.;

Article 4: D'attribuer le Lot 4 (Menuiseries extérieures) au groupement d'entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SARL CLAC (mandataire), ATELIER MAINS LIBRES (cotraitant) 24 RUE DE LA MITRIE, 44000 NANTES pour un montant forfaitaire de 26 319 € HT ou 31.582.80 € TTC.

Article 5: Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 6 : D'autoriser M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à chacun des 4 lots.

Article 7: Madame la Directrice générale des services et le comptable du centre des finances publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE117-B300523

Publié sur le site internet le : 01/08/23

Fait à La Chevrolière, le 31 mai 2023.

Le Président, Johann BOBLIN,

> Signé électroniquement par : Johann Date de signature : 01/06/2023 Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

